

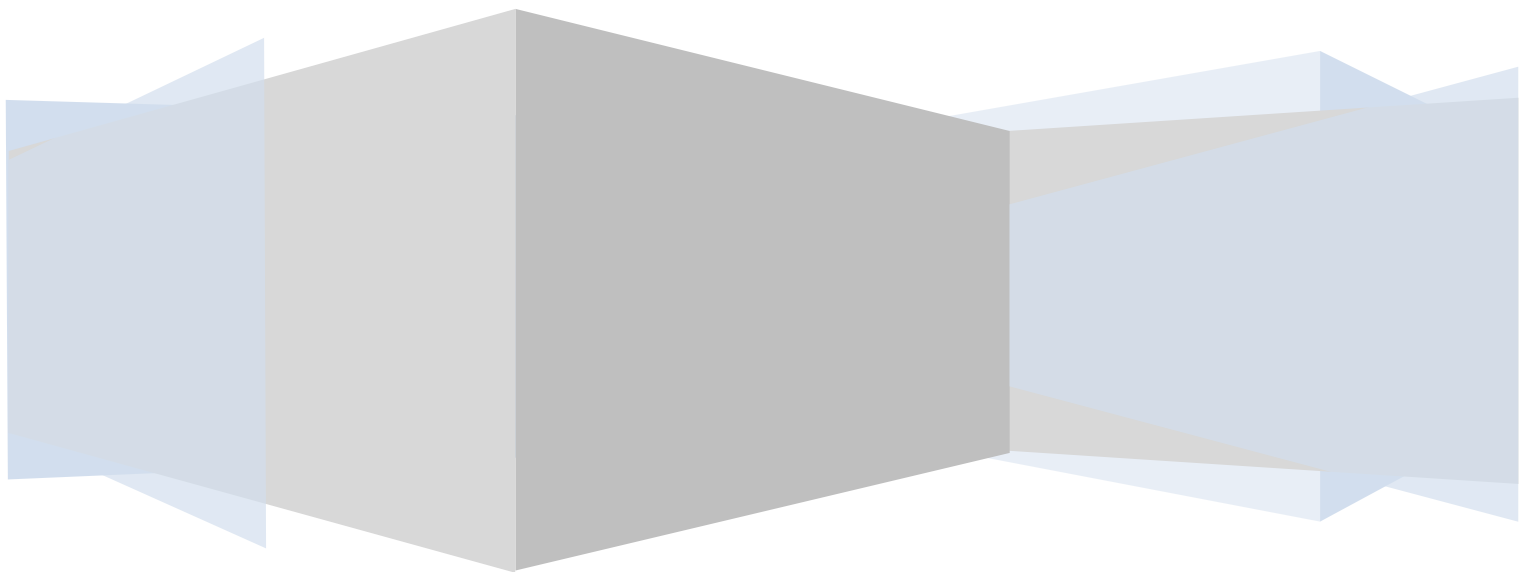


Plan Local d'Urbanisme métropolitain

Modification Simplifiée n°3

Concertation Publique Préalable
12 août au 13 septembre 2024

Bilan statistique



DGA ADD – Direction de l'Aménagement et de la Planification
Service de la Planification

Table des matières

Préambule	2
1. La concertation publique préalable	2
2. Nombre de contributions déposées.....	2
3. Temporalité du dépôt des contributions	3
4. Contributions par territoires	4
5. Répartition des contributions par demandeurs.....	6
6. Thématiques abordées.....	7
7. Répartition des thématiques par territoires.....	8
8. Traitement des contributions	10

Préambule

La procédure de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) engagée sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur concerne uniquement 49 communes sur les 51 qui la composent. En effet, les communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille ne sont pas concernées par la présente procédure d'évolution du PLUm car elles ont intégré la Métropole après la prescription de la procédure de Révision Générale n° 1 du PLUm (21 octobre 2021).

1. La concertation publique préalable

La concertation publique préalable du dossier de modification simplifiée n° 3 (MS3) du PLUm s'est déroulée du 12 août au 13 septembre 2024, sur une période de 5 semaines.

Durant cette période, une note explicative de présentation du projet de MS3 a été mise à disposition du public dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et dans chacune des communes membres de la Métropole concernée par la procédure, soit 49 communes, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le contenu de cette note explicative de présentation était également disponible sur le site internet de la Métropole à l'adresse suivante :

[Concertation publique préalable : dossier du projet de Modification Simplifiée n°3 du PLUm - Métropole Nice Côte d'Azur \(nicecotedazur.org\)](https://www.nicecotedazur.org/concertation-publique-prealable-dossier-du-projet-de-modification-simplifiee-n3-du-plum-metropole-nice-cote-dazur)

Un registre destiné à recevoir les observations du public a également été mis à disposition du public dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et dans les mairies des communes concernées par la procédure, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public a pu s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation :

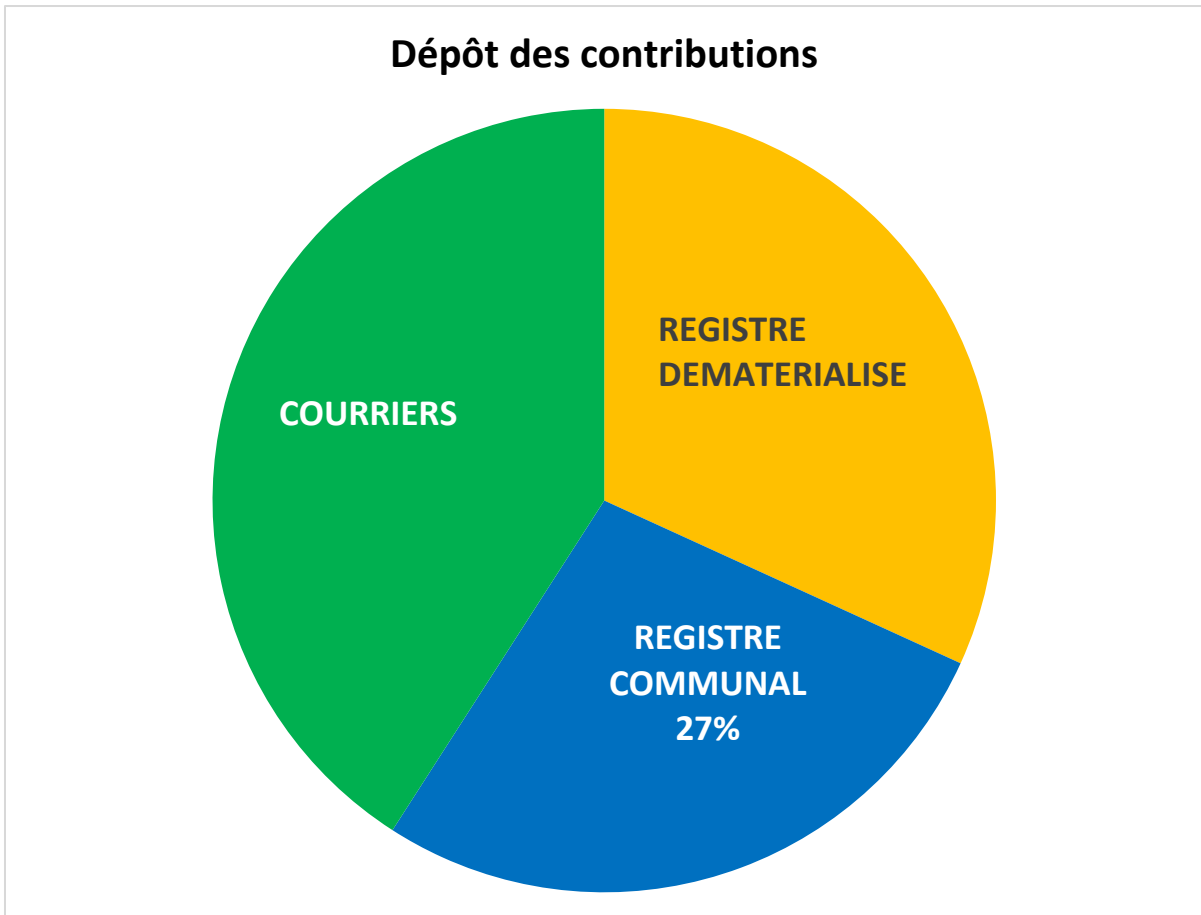
- en les consignant dans un des registres indiqués ci-dessus ;
- en les adressant par écrit à : Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- en les adressant par voie électronique en renseignant le formulaire de concertation publique disponible à l'adresse suivante : <https://cp-ms3-plum.nicecotedazur.org/>

2. Nombre de contributions déposées

Quarante-quatre (44) contributions ont été déposées.

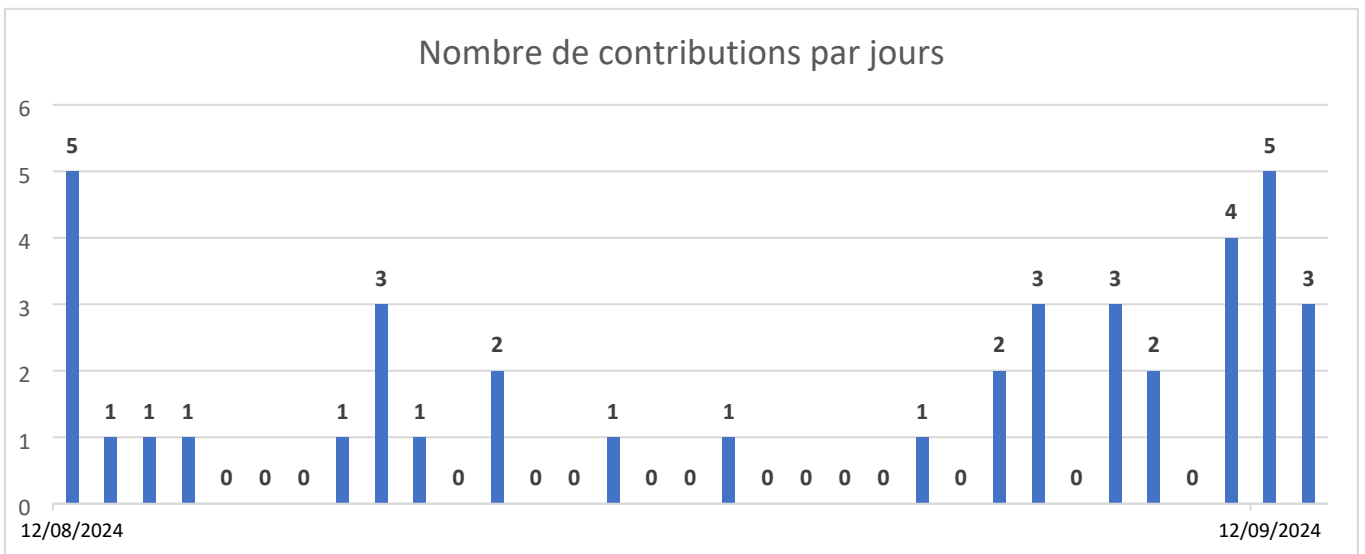
Ces 44 contributions ont été réalisées de la manière suivante :

- registre dématérialisé : **14** contributions ;
- registres communaux : **12** contributions ;
- courriers : **18** contributions, envoyées en commune, aux services métropolitains.



3. Temporalité du dépôt des contributions

44 contributions ont été déposées dans le cadre de la concertation publique préalable du dossier de MS3, dont 4 contributions considérées comme étant hors-délais.



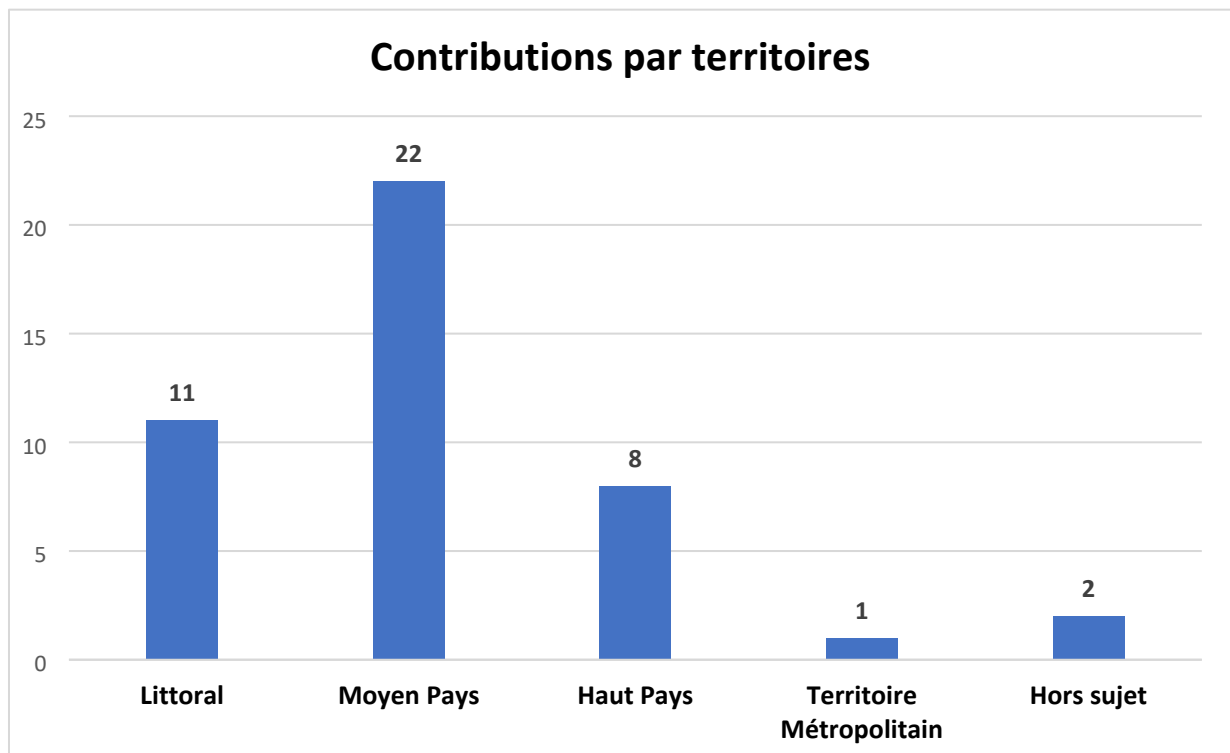
4. Contributions par territoires

La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes (DTA) identifie trois secteurs sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- **Le Littoral**, correspondant aux communes de Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer, Cap-d'Ail, Eze, Nice, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Laurent-du-Var et Villefranche-sur-Mer ;
- **le Moyen-Pays**, correspondant aux communes d'Aspremont, Bonson, Carros, Castagniers, Colomars, Falicon, Gattières, Gillette, La Gaude, La Roquette-sur-Var, La Trinité, Le Broc, Levens, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens et Vence ;
- **le Haut-Pays**, correspondant aux communes de Bairols, Belvédère, Clans, Duranus, Ilonse, Isola, La Bollène-Vésubie, La Tour-sur-Tinée, Lantosque, Marie, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Tournefort, Utelle, Valdeblore et Venanson.

Le territoire sur lequel le plus de contributions ont été déposées est celui du **Moyen Pays** (22 contributions), puis le **Littoral** (11 contributions) et enfin le territoire du **Haut-Pays** (8 contributions).

A noter que 2 contributions sont classées comme « hors sujet », et qu'1 contribution concerne le **territoire métropolitain** dans son ensemble.

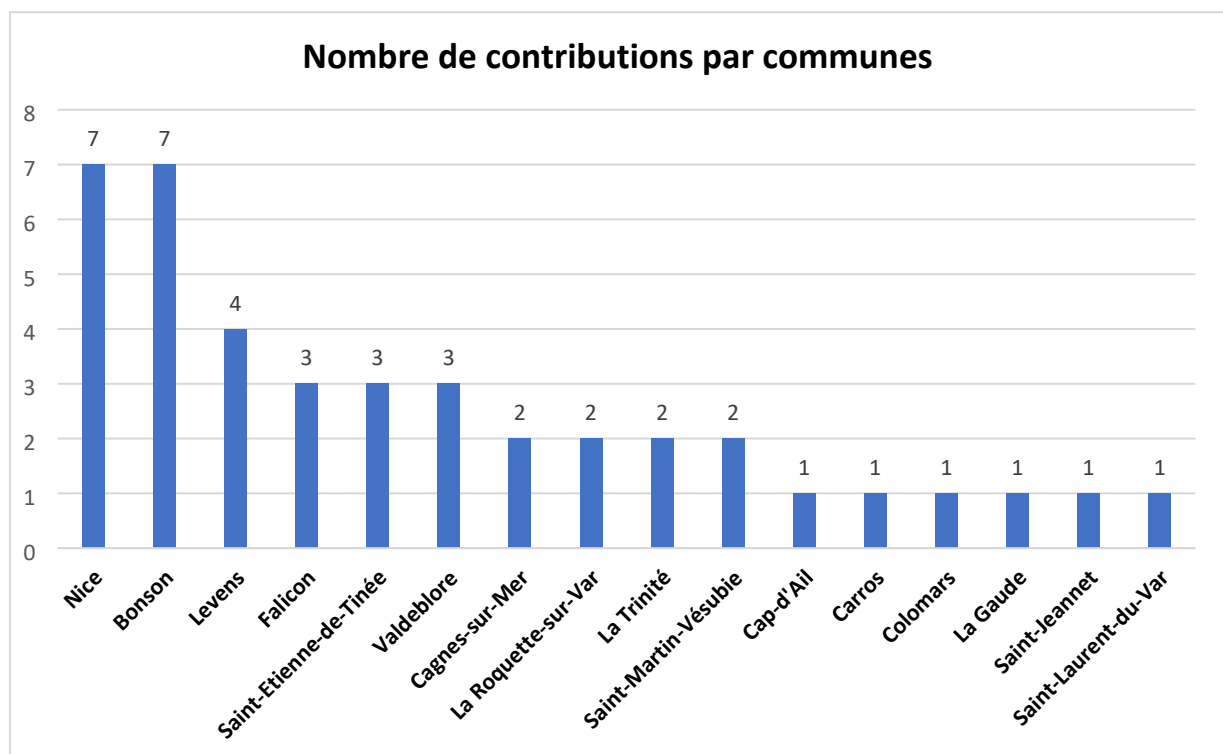


Nombre de dires par communes

Les communes les plus contributives sont :

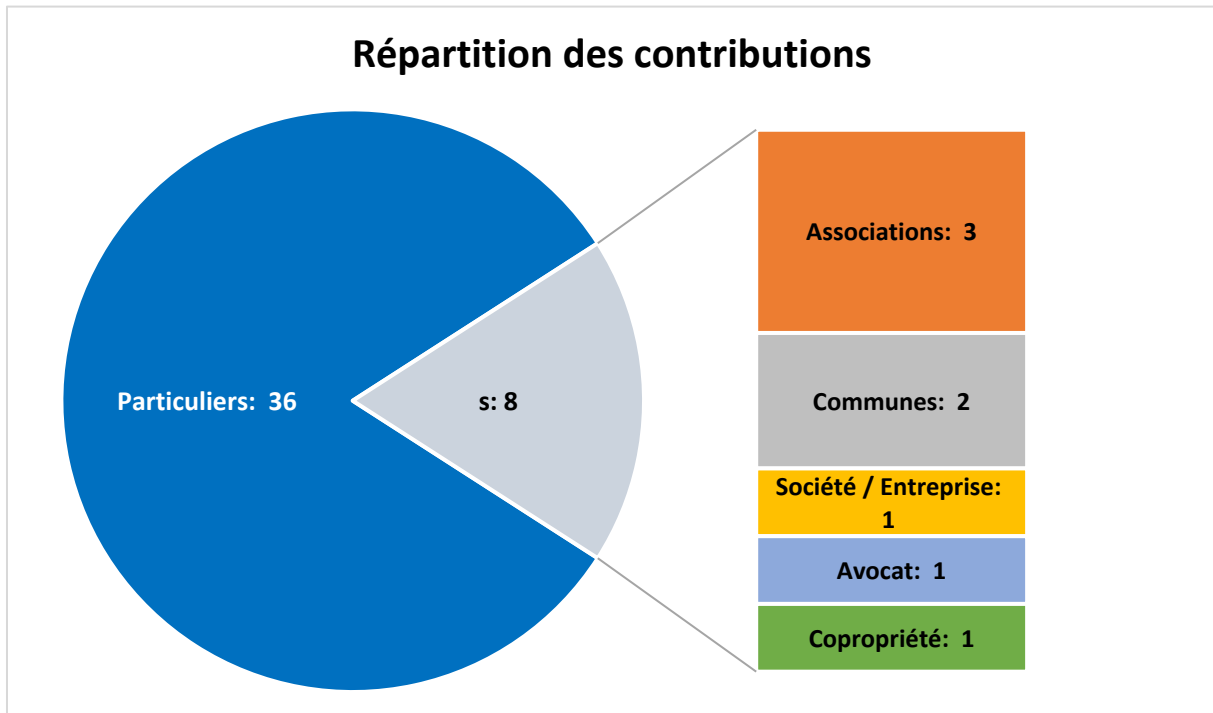
- Nice (7) et Bonson (7) ;
- Levens (4) ;
- Falicon (3), Saint-Etienne-de-Tinée (3) et Valdeblore (3) ;
- Cagnes-sur-Mer (2), La Roquette-sur-Var (2), Saint-Martin-Vésubie (2) et La Trinité (2) ;
- Cap-d'Ail (1), Carros (1), Colomars (1), La Gaude (1), Saint-Jeannet (1) et Saint-Laurent-du-Var (1).

Aucune contribution n'a été déposée sur les communes d'Aspremont, Bairols, Beaulieu-sur-Mer, Belvédère, La Bollène-Vésubie, Le Broc, Castagniers, Clans, Duranus, Eze, Gattières, Gilette, Ilonse, Isola, Lantosque, Marie, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Martin-du-Var, Saint-Sauveur-sur-Tinée, La-Tour-sur-Tinée, Tournefort, Tourrette-Levens, Utelle, Venanson, Vence, et de Villefranche-sur-Mer.



5. Répartition des contributions par demandeurs

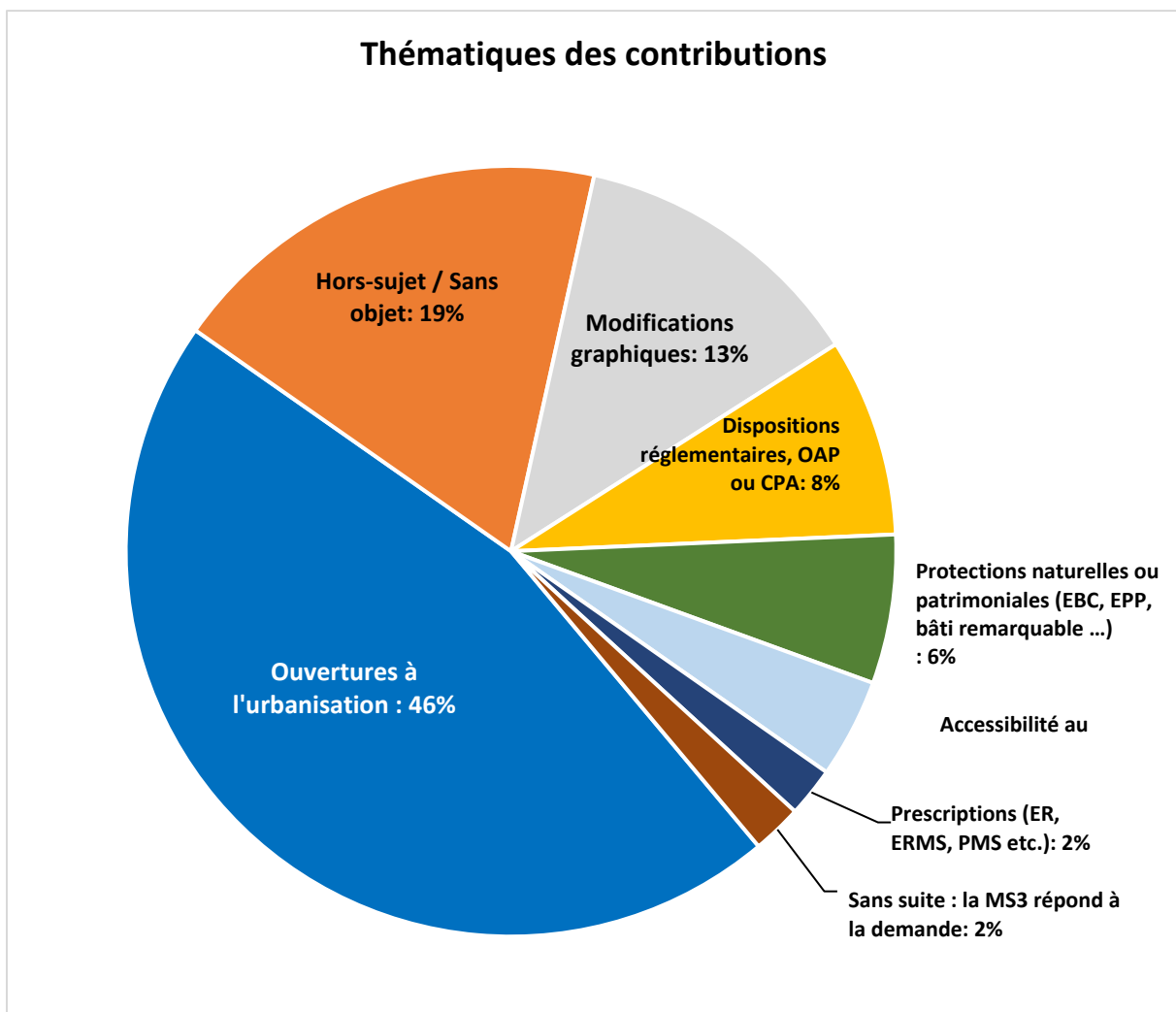
- Particuliers : **36** contributions ;
- Associations : **3** contributions ;
- Avocat : **1** contribution ;
- Communes : **2** contributions (Carros et Falicon) ;
- Sociétés et entreprises : **1** contribution ;
- Copropriétaires : **1** contribution ;



6. Thématiques abordées

Huit thématiques ont été identifiées au cours de l'analyse des contributions ; une même contribution peut porter sur plusieurs thématiques.

- **22** contributions portent sur des demandes **d'ouvertures à l'urbanisation**.
- **9** contributions ont été classées comme étant **hors sujet ou sans objet**. Cela concerne les contributions sans demande formulée expressément, des observations générales sans rapport avec la procédure en cours ou encore des demandes ne concernant pas le document d'urbanisme métropolitain.
- **5** contributions sur des demandes de **modifications graphiques**. Cela concerne par exemple le reclassement d'un terrain d'une zone urbanisable à une autre, ou la suppression ou l'ajout d'un report graphique.
- **4** contributions sur des modifications des **dispositions réglementaires**.
- **3** contributions portant sur des **protections naturelles ou patrimoniales**.
- **2** contributions relatives à **l'accessibilité au dossier de concertation publique préalable**.
- **1** contribution portant sur des **prescriptions**, notamment la création d'emplacements réservés à destination d'équipements et de mixité sociale.
- **1** contribution classée **sans suite** car le projet de modification simplifiée n° 3 répond à la demande.

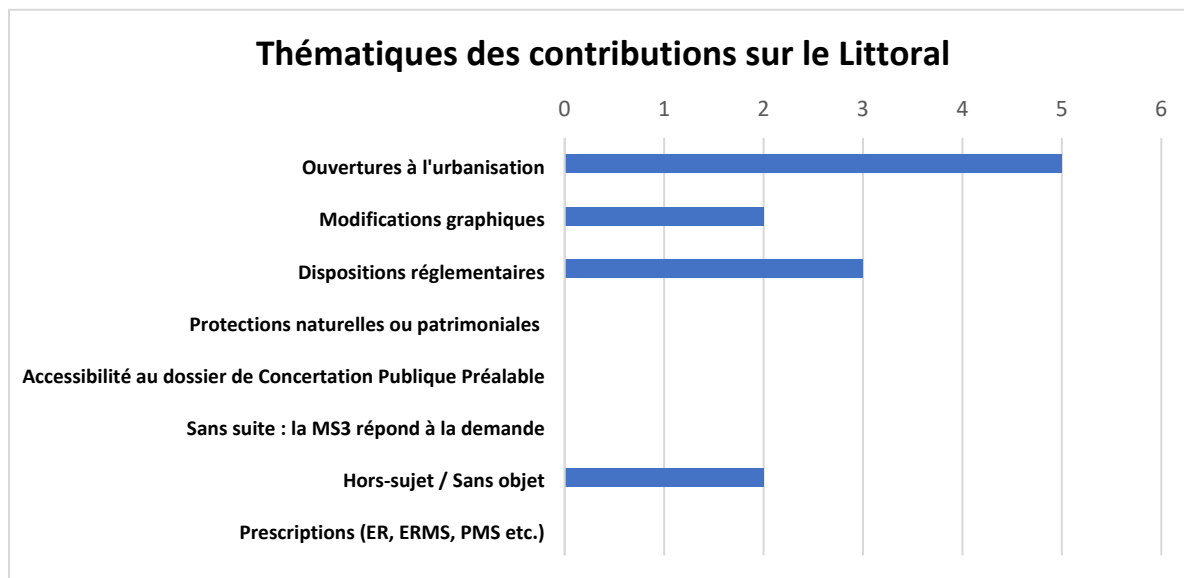


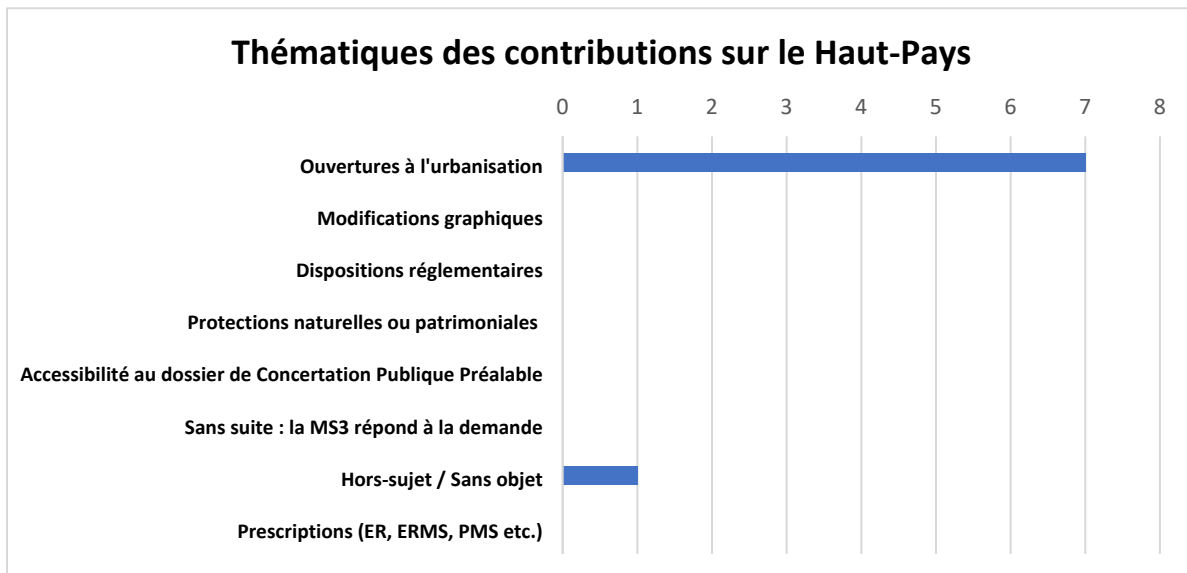
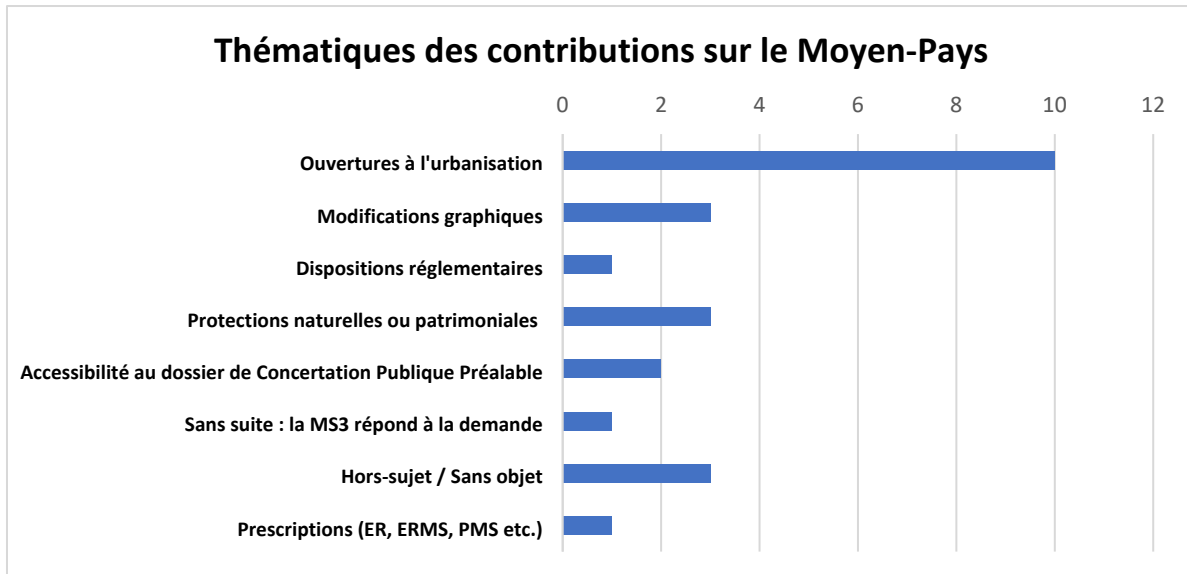
7. Répartition des thématiques par territoires

Par territoires, les trois thématiques les plus abordées sont les suivantes :

- le Littoral : sur **11** contributions, **5** contributions ont porté sur des demandes d'**ouvertures à l'urbanisation**, **3** sur des modifications des **dispositions réglementaires du PLUm**, **2** demandes de **modifications graphiques** et **2** demandes ont été classées comme étant **hors sujet et sans objet**.
- le Moyen-Pays : sur **22** contributions, **10** demandes d'**ouvertures à l'urbanisation** ont été sollicitées, **3** demandes de **modifications graphiques**, **3** demandes visant à la réduction de **protections naturelles ou patrimoniales**, **2** observations sur l'accessibilité au dossier de concertation publique préalable, **1** demande de **modification des dispositions réglementaires du PLUm**, **1** demande portant sur des **prescriptions** (emplacements réservés pour équipements et pour mixité sociale), **1** demande classée **sans suite car la procédure de modification simplifiée répond à la demande**. Aussi, **3** demandes ont été classées comme étant **hors sujet et sans objet**.
- le Haut-Pays : sur **8** contributions, **7** demandes d'**ouvertures à l'urbanisation** ont été déposées, et **1** contribution a été classée comme étant **hors sujet**.

Pour mémoire, une même contribution peut porter sur plusieurs thématiques.





8. Traitement des contributions

Chaque contribution a fait l'objet d'une analyse technique et d'un avis du service de la Planification.

Aussi, sur 44 contributions enregistrées :

- **4 contributions ont reçu un avis favorable ou partiellement favorable** pour une éventuelle intégration dans le dossier de modification simplifiée n°3. Elles portent sur des modifications des dispositions réglementaires, l'ajout d'un report graphique et la création d'un emplacement réservé pour mixité sociale.
- **30 contributions ont reçu un avis défavorable**, elles concernent des demandes :
 - d'ouvertures à l'urbanisation ;
 - de modification graphique ;
 - de modification des dispositions réglementaires ;

- portant sur des protections naturelles ou patrimoniales ;
- **9 contributions** ont été classées comme étant **hors sujet ou sans objet** ;
- **1 contribution** a été classée **sans suite** car la procédure de modification simplifiée répond à la demande.